

VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA)

Sécuriser ses montages d'opérations.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 6191415

Durée :
0,5 jour - 4 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 515 € HT

LIEUX ET DATES DÉTAILLÉS

Luxembourg

27 nov. 2023

- 27/11/2023 09:00 --> 27/11/2023 17:30 à Luxembourg

OBJECTIFS

Comprendre l'intérêt d'un avant-contrat.
Maîtriser le contrat de VEFA et prévenir les risques.
Mettre en œuvre les garanties attenantes.

POUR QUI ?

Agents immobiliers, promoteurs immobiliers, juristes en droit immobilier, juristes en assurances.

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de la formation, vous serez capable de sécuriser une VEFA.

PROGRAMME

Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)

Saisir la réglementation de l'avant-contrat : le contrat de réservation

- Comprendre l'intérêt et la justification de l'avant-contrat.
- Maîtriser le contenu du contrat de réservation.
- Connaître les droits et obligations du vendeur et de l'acquéreur à ce stade de l'opération.

Appréhender le contrat définitif (VEFA)

- Assimiler la définition et le champ d'application de la VEFA.
- Connaître les formalités et les conditions obligatoires du contrat.
- Cerner les droits et obligations du vendeur et de l'acquéreur pendant la réalisation de l'opération.

Étude de cas : VEFA sur le sol d'autrui.

Identifier les risques spécifiques à l'opération et les prévenir

- L'exécution des travaux.
- Le paiement du prix.
- L'achèvement de l'immeuble.
- La non-conformité ou les malfaçons.
- Maîtriser le choix et la mise en jeu des garanties
- Connaître et mettre en œuvre la garantie d'achèvement.
- Connaître et mettre en œuvre la garantie de remboursement.

Articuler les différents recours

- Contrôler la réception de l'opération, en connaître les effets et souscrire une assurance adaptée.
- Identifier les actions possibles et leurs délais.

Étude de cas : chek-list lors de la réception.

INTERVENANTS

Franck GREFF
Avocat à la cour
FG AVOCAT